



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 octobre 2020

Sessione di u 12 di ottobre di u 2020

Rapport N° 2020-3

Raportu N° 2020-3

Rapport du Président de la Chambre des Territoires **Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

Objet : **Bilan d'activité de la Chambre des Territoires 2018-2020 et calendrier de travail 2020-2021**

Oggetu : **Raportu d'attività di a Camera 2018-2020 è calendariu 2020-2021**

En complément du rapport précédent, présentant un bilan des travaux des commissions, j'ai tenu à vous présenter le rapport d'activité de la Chambre des Territoires réunie en séance plénière. Ce rapport validé par décision n°2019-44 du 2 décembre est consultable sur la plateforme collaborative de la Chambre des Territoires (dont l'utilisation vous est précisée dans le manuel remis dans votre dossier de séance).

En synthèse, la Chambre des Territoires depuis son installation, s'est réunie dix fois et a organisé sept sessions par procédures écrites, conformément à son règlement intérieur, qui lui-aussi vous est remis ce jour dans votre dossier.

Elle a produit au total en deux années d'exercice 65 rapports, pris 68 décisions, dont 2 motions présentées par des maires à des fins de saisine de l'Assemblée de Corse : une sur le maintien des services publics dans le rural, l'autre pour les transports scolaires des étudiants résidant dans le rural et ne bénéficiant pas du transport ferroviaire.

Ses contributions majeures au débat ont porté sur :

- Le règlement transitoire d'aides en faveur du logement et de l'habitat
- Le règlement transitoire des aides aux communes et intercommunalités puis le règlement définitif : règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires : territorii, pieve è paesi vivi
- Le règlement des aides au titre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif corse
- La création d'un fonds de soutien aux collectivités de Corse : le fonds « Paese »
- La couverture numérique des territoires
- Le point sur la situation sociale, sur les groupes de travail de la Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens corses
- Les Assises de l'eau en remettant au Gouvernement une contribution et une proposition de modification de la Constitution y intégrant l'eau comme un bien inaliénable.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Un détail complet des sujets sur lesquels elle a été saisie est joint au présent rapport.

Afin de poursuivre et planifier ces travaux, je vous propose de définir ensemble un calendrier de réunions jusqu'au mois de mars 2021.

Ainsi, si vous en convenez, les prochaines séances plénières pourraient se tenir les :

- xx Décembre 2020
- xx Février 2021

S'agissant des commissions, je vous propose de fixer les réunions à raison de deux commissions par jour afin de vous permettre de grouper vos déplacements. Par ailleurs, il est proposé que ces réunions puissent se tenir en Teams ou visioconférence à la demande de ses membres.

Le calendrier pourrait être le suivant :

- Commission déneigement : le xx novembre
- Commission incendies : le xx novembre
- Commission protection du littoral et du milieu marin : le xx novembre
- Commission urbanisme commercial : le xx novembre
- Commission eau : le xx novembre
- Commission économie circulaire : le xx novembre
- Commission mixte paritaire sur les services publics : le xx novembre
- Groupe de travail règlement intérieur et évolution statutaire : le xx novembre

Vi pregu di deliberà ne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

ANNEXE

Détail des principales décisions de la Chambre des Territoires

1. Règlement transitoire d'aides en faveur du logement et de l'habitat

Les élus ont adopté à l'unanimité le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse et demandé :

- que dans le cadre des mesures prises pour le renforcement et la réorientation de l'aide visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants, le taux d'intervention soit augmenté de 10% (taux de droit commun) à 15 % du montant global de l'opération, pour les très petites communes comptant moins de 500 habitants ;
- l'appui de l'Office Foncier de la Corse pour engager les procédures d'abandon manifeste et biens sans maître afin de réhabiliter et libérer du foncier en vue de sa mise à disposition pour la création de logements dans le cadre du dispositif proposé ;
- que soient intégrés les piliers de l'économie circulaire dans le projet de règlement des aides tel qu'il a été soumis à leur validation.

2. Règlement transitoire des aides aux communes et intercommunalités

Les élus ont adopté à l'unanimité le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse et demandé :

- qu'un pourcentage supplémentaire d'aide soit appliqué au bénéfice des communes les plus défavorisées ;
- que le délai de remise des demandes de subventions soit décalé du 30 avril (date limite du vote du budget communal) au 30 novembre, compte tenu des délais de 2 mois d'instruction ;
- que le critère n° 1 soit modifié ;
- que des sous-critères des aides soient définis pour que l'intercommunalité puisse aider les communes de moins de 3 500 habitants à porter des projets parce qu'elles représentent souvent plus de 50 % de la population d'une intercommunalité ;
- que le revenu fiscal des communes constitue un élément d'appréciation sociale ;
- que les aides au fonctionnement soient prévues pour permettre le financement de mesures éco-comptabilité (économie de la fonctionnalité) en matière de déneigement par exemple.

3. Règlement définitif : règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires : territorii, pieve è paesi vivi

À l'issue d'un très large travail de concertation engagé par le Conseil exécutif, notamment dans le cadre des Scontru di i territorii, pour associer les communes et intercommunalités à la rédaction de ce document, le projet de règlement a été présenté à la Chambre lors d'une réunion extraordinaire à laquelle tous les présidents d'intercommunalités et tous les maires de Corse avaient été conviés. Les élus ont adopté le rapport à l'unanimité et demandé que la date limite de



Chambre des Territoires de Corse **Camera di i Territorii di Corsica**

réception des dossiers fixée dans le nouveau règlement des aides au 30 juin, puisse bénéficier d'une dérogation lorsqu'il s'agit du financement de travaux d'urgence ou en cas d'évènement exceptionnel.

4. La couverture numérique des territoires

Les élus ont demandé :

- que le calendrier d'intervention soit révisé en faveur des territoires ruraux si les conditions le permettent ;
- qu'une présentation d'un rapport d'avancement annuel soit portée devant la Chambre des Territoires.

5. Point sur la situation sociale, sur les groupes de travail de la Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens corses

Les élus ont demandé que les personnes vivant dans les territoires ruraux et pour lesquelles le prix du carburant a un impact plus fort qu'en zone urbaine, puissent bénéficier d'un dispositif adapté, avec des critères de résidence et de minima sociaux.

6. Motion relative à la mise en place d'une aide spécifique aux déplacements pour les étudiants ne bénéficiant pas du transport ferroviaire

La Chambre des Territoires a adopté à l'unanimité une motion demandant que soit étudiée, dans le cadre des dispositifs existants, la possibilité de mettre en place un dispositif d'aide au transport pour les étudiants, tenant compte de la localisation géographique et des conditions d'accès aux transports collectifs.

7. Motion relative au maintien des services publics dans le rural

Les élus ont voté à l'unanimité la motion amendée par laquelle ils demandent :

- la réalisation d'un diagnostic sur l'organisation des services publics sur l'ensemble du territoire insulaire afin d'appréhender l'état de l'offre, à la fois de manière quantitative et qualitative. Ce diagnostic devant permettre prioritairement de satisfaire deux objectifs :
 - Identifier les déficits en matière d'accès aux services publics ;
 - Trouver des solutions pour leur maintien ou en améliorer l'accès dans les territoires en déficit.
- l'élaboration d'un schéma territorial d'organisation et d'amélioration d'accès aux services publics en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux
- la création d'une commission ad hoc de l'Assemblée de Corse associant les acteurs locaux
- la mise en place d'un moratoire pour la réorganisation des services publics sur les territoires de montagne.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

8. Contribution sur l'eau

La Chambre des Territoires a adopté à l'unanimité une contribution destinée à être transmise au Gouvernement dans le cadre des Assises de l'eau visant notamment à demander « *la classification de l'eau comme un bien public non privatisable et inaliénable car il s'agit pour les territoires de l'intérieur d'un enjeu capital en matière de lutte contre la désertification* ».

Les autres dossiers sur lesquels la Chambre a été consultée

1. Le Schéma Régional de Développement Economique Innovation et Internationalisation (SRDEII) : présentation du dispositif et invitation des EPCI à s'engager dans le système de conventionnement
2. La Charte de formation artistique : présentation du dispositif et invitation faite aux membres de la Chambre, maires et présidents de communautés de communes, à signer la charte
3. Le Pattu di a ghjuventù : présentation de la démarche et désignation de Juliette Ponzevera comme représentante de la Chambre des Territoires au Comité de pilotage
4. Les Scontri di u sportu : présentation de la démarche et incitation des membres à répondre à la consultation publique
5. Les Rapports de l'AUE (Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie) : information sur l'ingénierie offerte par l'AUE et sur les points concernant l'état d'avancement du SCOT de Balagne, les aides publiques relatives à l'éclairage public et l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme et de planification
6. La Convention pour le climat et l'énergie: présentation de la démarche européenne visant à impliquer les élus et à réunir les maires autour d'une convention d'engagement à mettre en œuvre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie sur leur territoire
7. Le Programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia : désignation de Rosa Prospero comme représentante de la Chambre des Territoires au Comité de suivi
8. Conseil des Rivages : désignation de Jean-Toussaint Morganti, Marie-Thérèse Olivesi, François Sargentini et Pierre Savelli comme représentants de la Chambre des Territoires au COPIL
9. Les Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) 2018 – 2019 : présentation en avant-première à la Chambre de la nouvelle cartographie qui allait être présentée à l'Assemblée de Corse et débat autour des enjeux de cette nouvelle cartographie.
10. Les Scontri di i territorii : présentation à des fins de validation de la démarche en amont puis présentation des résultats des travaux
11. Le Plan précarité : présentation du dispositif adopté et désignation de Joselyne Fazi comme représentante de la Chambre des Territoires au Comité de pilotage
12. La présentation de l'application Web cartographique des services sociaux et médico-sociaux : présentation de cette application aux maires et présidents des Communautés de communes afin qu'un débat puisse s'ouvrir sur les priorités à donner dans le cadre de la structuration de l'offre à venir en intégrant l'ouverture de ce dispositif à d'autres partenaires et la rendre accessible au grand public, le plus rapidement possible.